

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cts par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

DU MERCREDI, 27 MAI.

TURQUIE.

Constantinople, 11 avril.

L'horizon politique s'éclaircit en ce moment ; on a des espérances de paix. On donne pour certain qu'il a paru un parlementaire russe dans le camp de Schumla, et qu'il a eu de longues conférences avec le grand-visir Reschid-Pacha. On ne doute pas qu'il n'ait été porteur de propositions de paix, et l'on ajoute qu'elles reposent sur les bases du traité d'Akerman, seules conditions que la Russie pose à présent. On ne peut attribuer cette modération subite de la Russie qu'à la résolution prise par les autres puissances de mettre un terme à la guerre. La menace de l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg de quitter cette capitale, a dû conduire le cabinet russe à des réflexions sérieuses dans des circonstances où il n'y avait pas de doute que le départ de lord Heytesbury serait suivi immédiatement de celui des autres ministres. Ce cabinet a donc jugé convenable de faire déclarer par M. de Matusceviez au ministre anglais que toute idée d'ambition était étrangère à l'empereur, et que S. M. consentirait à conclure la paix en ne demandant que l'exécution du traité d'Akerman. On dit encore que la Porte a accepté formellement les bases du traité du 6 juillet 1827, avec le protocole du 16 novembre 1828, et que les ambassadeurs des deux puissances reviendront incessamment à Constantinople. M. Jaubert a eu le 2, avec le reis-effendi, une longue conférence, dans laquelle on croit que cet objet a été traité. Le premier interprète de S. Exc. l'internonce d'Autriche a fait également à la Porte des communications qu'on dit être d'une grande importance.

Du 19. — La Porte a pris la résolution de renvoyer chez eux tous les prisonniers russes, les officiers comme les soldats. On ne sait pas si cette mesure est le résultat d'un arrangement conclu avec l'officier russe qui s'était rendu au camp de Schumla, ou si la Porte l'a prise de son propre mouvement. Les officiers s'en retourneront par terre, les soldats sur un vaisseau parlementaire qui les conduira à Varna. Cette résolution de la Porte ajoute encore aux espérances de paix qui viennent d'être éveillées. On attend une réponse que doit recevoir M. Jaubert à une lettre qu'il a fait partir. (Courrier de Smyrne.)

MOLDAVIE.

Jassy, 2 mai.

Depuis quelques jours on se bat à Silistria. Le général Diebitsch, quoique souffrant d'une fièvre tierce, est présent au combat. Un officier, qui en vient, dit que le général se montre partout dans un *droschki* (voiture russe) et fait ses dispositions. On attend au camp devant Silistria l'artillerie de siège et les munitions qui ont été embarquées à Braïla. Le général Pahlen, qui avait été envoyé à Giurgewo pour reconnaître la place et inspecter les mesures prises pour le siège, recevra le commandement du corps qui est devant Silistria. Les ponts pour le passage du Danube sont achevés, et sous peu les opérations commenceront avec énergie sur la rive droite de ce fleuve. Le corps du général Geismar, près de Kalefat, est porté à 20,000 hommes, et destiné à observer Widdin et tenter en même temps des invasions dans la Servie.

L'approvisionnement est organisé dans les principautés, mais on éprouve de grandes difficultés à se procurer des vivres. Tous les jours, les ordres les plus sévères sont adressés au divan pour qu'il ne néglige rien dans les fournitures, mais il ne peut s'acquiescer de cette mission qu'avec beaucoup de peine. Les bons

délivrés pour les fournitures circulent comme des valeurs, sous la direction de deux officiers russes ; il sera organisé dans les principautés des corps francs de Moldaviens et de Valaques.

ITALIE.

Des Frontières, 13 mai.

Le zèle philhellène Eynard a adressé de Pise aux amis de la cause des Grecs une nouvelle lettre où il annonce les derniers progrès remarquables de l'armée grecque sous le brave général Church, l'occupation de Livadie, Salone, Vonitza, des Thermopyles, du château de Lépante et de presque tout le territoire entre Arta et Volo, et ajoute l'assurance honorable pour les Grecs, « qu'ils n'ont exercé aucun acte de cruauté envers les prisonniers turcs ; que ceux-ci au contraire ont été soignés par les chirurgiens grecs, et que les capitulations sont ponctuellement observées.

» L'ordre donné par le roi de France, poursuit M. Eynard, de laisser 5,000 Français en Grèce, est un bienfait immense qui facilitera l'organisation de l'intérieur. »

Dans ses lettres à M. Eynard, le comte Capodistrias témoigne beaucoup de satisfaction sur l'ordre qui s'affermi dans l'administration, la concorde qui renaît entre les capitaines grecs, et leur obéissance envers le gouvernement. Enfin la régénération de la Grèce, dont le départ des Français aurait détruit l'espoir, avance à grands pas. Le président donne aussi des détails satisfaisants sur sa tournée en Morée, sur la culture du maïs qui a déjà une fois sauvé les Grecs de la famine, et il annonce que l'assemblée nationale s'ouvrira à la fin de mai. M. Heidegger et le docteur Gosse sont sur le point de retourner dans leur patrie ; le délabrement de leur santé, affaiblie par leurs travaux désintéressés pour la cause des Grecs, a pu seul déterminer leur départ, qui cause des regrets universels.

ANGLETERRE.

Londres, 20 mai.

Le *Sun* dit qu'aussitôt que les ambassadeurs anglais et français seront arrivés à Constantinople, le sultan proposera, par leur intermédiaire, à l'empereur de Russie, des préliminaires de pacification, et on croit que l'empereur ne s'y refusera pas.

— On lit dans le *Times* :

« Il n'y a pas d'homme quelque peu au fait de l'histoire et de la politique de la Russie, qui ne sache que depuis long-temps les diplomates de Pétersbourg convoitent la possession de Constantinople. Des conquêtes faites en moins d'un demi-siècle par la Russie sur les Turcs, ont fait naître chez la première de ces puissances le désir de planter ses étendards sur le Bosphore. On dit, mais à tort, que l'Angleterre est moins obligée que les autres puissances continentales à s'opposer aux projets de la Russie. Mais il est bon d'observer que l'Angleterre est plus rapprochée que les autres puissances du théâtre de la guerre. Ses colonies sont tout près. Nous affirmons que si l'Angleterre disait franchement à la Russie : nous ne voulons pas que vous prolongiez votre frontière du côté de la Turquie d'un pouce au-delà de ses limites actuelles, d'autres états qui gardent maintenant le silence ou se renferment dans un rôle passif, tiendraient le même langage que nous, et seraient prêts à nous soutenir. »

Du 21. — Nous apprenons que l'article du *Times*, à l'égard de la question grecque et de nos relations avec la Russie, a fait quelque impression dans la cité, et cette impression étant la conséquence de l'opinion que l'article était d'un caractère officiel, il est devenu nécessaire d'y faire quelques observations.

On ne peut douter que l'accommodement de la question grecque, dans le plus court délai possible, ne soit une chose de première importance, tant à l'égard de la Turquie et la Grèce que pour les puissances médiatrices de la Grande-Bretagne et de la France. Nous ne voulons pas nier non plus que les plus grands intérêts de la Turquie, pour ne pas dire son existence même, dépendent en quelque sorte des négociations entamées. Mais l'article dont nous parlons semble vouloir hâter l'accommodement immédiat de la question grecque, moins dans l'intention de confirmer l'indépendance de la Grèce, que pour mettre la France et principalement l'Angleterre en état de prendre une attitude menaçante vis-à-vis de la Russie; en d'autres termes, l'article veut donner à entendre que la disposition du cabinet anglais est hostile envers la Russie, et qu'il ne suffit pas des promesses de l'empereur Nicolas, qui a assuré qu'il ne cherchait ni démembrement ni conquête: une assertion semblable ne doit pas être mise en avant, sans réplique. On ne peut pas parler de la conquête de la Turquie, la Russie ayant désavoué explicitement et à plusieurs reprises une telle intention, il n'est pas nécessaire que les puissances interviennent pour prévenir un événement semblable. Quand on nous dit que la Russie a un grand intérêt d'écarter et de retarder l'accommodement de la querelle entre la Grèce et la Turquie, nous sommes autorisés à demander si l'on peut découvrir une telle intention dans son consentement d'être représentée par les plénipotentiaires de ses alliés, dans les négociations sur la Grèce qui doivent être reprises à Constantinople? En outre, on semble avoir oublié que nous allons, dans toute cette affaire, *pari passu* avec la France, et que toutes les deux puissances agissent d'après la même politique. Quant au blocus des Dardanelles, il est vrai que la Russie a déclaré, au commencement de la guerre, qu'elle ne pouvait pas exercer les droits d'une puissance belligérante dans la Méditerranée, mais lorsqu'elle a vu que son ennemi profitait de cette déclaration pour faire la guerre avec plus de vigueur, elle avait bien le droit de la retirer, et nous n'avions pas celui de l'en empêcher. Elle n'était donc pas inconséquente en déclarant qu'elle agissait d'après ses intentions primitives. Nous ne pouvions protester contre le blocus, sans condamner les mêmes principes qui nous avaient guidés invariablement.

Quant à l'état de l'Irlande, dont on a parlé, nous sommes sûrs qu'il n'aurait pas empêché le duc de Wellington d'adopter toutes les mesures que les intérêts et l'honneur de la Grande-Bretagne pouvait réclamer.

FRANCE.

Paris, 21 mai.

Si l'expédition d'Alger a lieu, ce sera, dit-on, le maréchal Maison qui en aura le commandement; l'escadre serait commandée par l'amiral de Rigny. On ajoute que le point de ralliement de l'expédition serait fixé à Carthagène. (*Constitut.*)

— Voici les dispositions principales du projet de loi sur les douanes, présenté aujourd'hui à la chambre des députés:

Importations. — Les droits actuels sur les fers en barres et fonte brute et épurée, maintenus jusqu'au 1^{er} janvier 1835, seront alors réduits d'un dixième. Au 1^{er} janvier 1840, ils subiront une nouvelle réduction d'un dixième. Le droit maximum sur la fonte brute ne sera perçu sur la frontière du nord, que de la mer jusqu'à la Sambre, Maubeuge compris. La fonte brute surcarbonnée pour moulerie, pourra entrer au droit réduit de 7 francs les 100 kil., quand elle sera destinée à des fabricans de machines et non autrement, à charge d'acquies à caution.

Le sucre brut étranger paiera à l'entrée 76 fr. les 100 kil., au lieu de 95 fr., droit actuel, mais par navires français seulement.

Chevaux, 75 fr. par tête pour toute espèce, même poulains; précédemment 50 fr. et 15 fr. pour les poulains.

Exportations. — Les droits de sortie sur les chevaux, de 5 à 20 fr. entiers; 4 à 10 fr. hongres; 3 à 12 et 50 fr. jumens, suivant la taille, 4 pieds 6 pouces entraînant le maximum du droit.

Vins en futaille, un centime l'hectolitre, au lieu de 25 cent.; en bouteille, au lieu de 50 cent. à 1 fr. 50 cent.

Du 22. — Dans le courant d'avril, il est arrivé à Marseille 12,000 plants de la vigne qui produit les raisins dits de Corinthe, qui, d'après l'ordre du ministre de l'intérieur, devaient être répartis dans les départemens suivans; savoir: Aude, 1,000; Bouches-du-Rhône, 3,000; Corse, 1,000; Gard, 1,000; Hérault, 1,000; Pyrénées-Orientales, 1,000; Var, 3,000; Vaucluse, 1,000.

— La veuve du général Mallet vient de mourir à Paris. Elle était réduite à une affreuse indigence par suite de la confiscation des biens de son mari, lorsqu'elle parvint à faire tenir au roi Louis XVIII la pétition suivante: « Sire, mon mari, le général Mallet a succombé le 23 octobre 1812, en combattant pour la cause de l'humanité et de la liberté; j'ose demander à V. M. la pension due aux veuves des militaires morts sur le champ de bataille. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, 23 mai.

Par arrêté du 28 avril dernier, n° 22, S. M. a accordé des subsides de 300 flor. chacun, à deux communes de la province du Hainaut, pour construction et réparation de salles d'écoles.

— Le roi de Danemarck a ordonné que les navires nationaux et étrangers qui jusqu'ici, en passant le Sund, étaient obligés de saluer la forteresse de Cronenbourg, en baissant les voiles, seront dorénavant exemptés de cette formalité qui souvent était difficile à exécuter, par l'état des vents ou du courant.

Du 24. — Le lendemain du départ du roi pour Anvers, S. M. la reine se mettra en route, dit-on, pour Bonn.

Le roi, dans sa route, visitera, à Malines, la nouvelle manufacture de schalls de cachemire, établie dans cette ville.

S. M. honorera, mardi, mercredi et jeudi, la ville d'Anvers de son auguste présence.

Le roi arrivera le 26, vers deux heures de l'après-midi, par la porte de Malines.

Le jour suivant, après que S. M. aura donné audience aux autorités, elle visitera les principales institutions.

S. M. partira par l'Escaut pour Gand, où elle est attendue vendredi prochain, et y séjournera les samedi et dimanche. Une compagnie d'élite de la garde communale y fera le service au palais. S. M. partira lundi prochain pour Bruges. Les 4 et 5 du mois prochain, le roi visitera de nouveau la Flandre orientale.

— La commission nommée par le roi pour résoudre les questions relatives à l'enseignement supérieur a tenu et tient encore de nouvelles séances. Il paraît qu'elles sont consacrées à la révision des procès-verbaux qui sont d'une épaisseur énorme. On les dit parfois fort animées.

— La commission nommée en dernier lieu pour examiner l'état de l'enseignement moyen et spécifier les changemens à y faire, est sur le point d'achever ses travaux.

Du 25. — Une lettre de Paris, en date du 19 courant, annonce que d'après des bruits répandus dans plusieurs cercles de la capitale, le roi Ferdinand VII aurait offert au gouvernement français de faire entrer 20,000 Espagnols en Portugal pour renverser don Miguel, sans autre condition que la réduction à moitié de la somme dont il reste redevable à la France. On ajoute que le ministère ne serait pas éloigné d'accepter cette proposition, malgré les clameurs auxquelles il faudra s'attendre de la part de l'extrême droite, si l'on était certain que ce plan rencontrerait d'insurmontables obstacles du côté de l'Angleterre.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 27 mai.

La solennité de l'octave de l'octave de Notre-Dame a été célébrée dimanche dernier, avec la pompe séculaire qui, à cette époque, est en possession d'attirer dans nos murs un concours innombrable de fidèles et de curieux. L'ordre qui doit régner dans les cérémonies de ce jour n'a pas été troublé un instant, quoique, comme il arrive toujours, quelques amis du bien d'autrui se soient glissés jusques dans les rangs les plus avancés du cortège. Une montre a été adroitement soustrée du gousset d'un pieux vieillard pendant qu'il s'agenouillait devant un des repositoires et au moment même de la bénédiction. D'autres larcins de moindre importance ont eu lieu dans la foule des campagnards. Du reste, jamais plus de monde n'était accouru à cette grande solennité, et un bal de société a terminé, avec l'aurore du 25, la brillante journée qui avait commencé le 24 par le plus beau tems possible.

— Nous tenons de bonne source qu'en exécution d'une résolution de la diète de Francfort, un palais sera construit sur l'emplacement du magasin à poudre de Marie-Thérèse, pour le logement du gouverneur militaire de la forteresse. On ne pouvait choisir pour un pareil monument un emplacement plus favorable. L'hôtel-de-ville devant être placé en face, sur la place Guillaume, les deux édifices de construction moderne que possédera notre ville seront placés en regard l'un de l'autre, et la

rue Marie-Thérèse deviendra vraiment remarquable lorsque la façade de l'église aura été démasquée et que les maisons faisant face à la caserne auront été convenablement restaurées.

— S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché est partie le 25 de ce mois, pour faire une tournée dans la province. S. Exc. s'est rendue directement à Neuf-Château.

— Bonne nouvelle pour les amateurs du théâtre; le directeur de celui de Namur est arrivé à Luxembourg, et nous fera voir, dimanche prochain, dans *Tartuffe* et *la Carte à payer*, une réunion d'artistes qui ont figuré, pour la plupart, sur les scènes des principales villes de la Belgique. Pour un début, le spectacle est heureusement choisi; et probablement le chef-d'œuvre de Molière l'emportera sur l'estaminet d'obligation; car le spectacle est aussi un plaisir tout littéraire, et celui que M. Picconet-Edme nous promet, sera nouveau pour beaucoup de personnes. On désire que le succès suive les vœux et les efforts de ce directeur, qui paraît animé de zèle et de bonne volonté; c'est un but peu difficile à atteindre dans une ville où le goût du théâtre est général et où il ne faut que des sujets excellens avec un bon répertoire pour contenter les amateurs les plus exigeans. Mais s'il était vrai que ceux-ci ne formassent pas majorité et ne vécussent que de souvenirs, peut-être se rangeraient-ils du parti du grand nombre et feraient-ils preuve d'indulgence, s'il en était besoin; c'est ce que nous démontrera la première soirée, à laquelle nous convoquons les classiques et les romantiques, tant français qu'allemands, en l'honneur du héros de la grande pièce.

— A cause des réparations de la forteresse, la porte de Trèves sera interdite pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui, aux chevaux et voitures. Le passage sera permis aux personnes à pied, aussi long-tems que les travaux ne s'y opposeront pas.

— La société du Luxembourg a adjugé, le 22, préparatoirement, le canal de cette province pour la somme de six cent dix mille florins à M. Morren, le même qui a eu l'entreprise du mur d'enceinte entre la porte de Namur et celle de Hal. L'adjudication définitive aura lieu jeudi prochain.

Cette adjudication ne comprend que la partie du territoire en dehors du Grand-Duché; nous devons faire, à ce sujet, quelques réflexions:

On assure que si la société eût éprouvé moins d'obstacles dans l'acquisition qu'elle devait faire des terrains nécessaires à l'assiette de son canal, vers le point de partage, elle aurait pu mettre en adjudication, encore cette année, une seconde partie de ce grand ouvrage; et cette partie se rapprochant davantage du centre de la province, il en serait résulté un grand bien-être pour nos Ardennes, à raison de la dépense de la société, sans compter que l'avancement de cette utile entreprise est en lui-même le plus grand de tous les bienfaits qui puissent arriver à cette contrée aride et dépourvue de débouchés. Nous concevons facilement que le propriétaire défende l'héritage de ses pères, surtout quand on s'adresse à lui pour en avoir la meilleure portion, celle qui est située dans les fonds et dont il tire la nourriture pour ses bestiaux; mais, à côté de ce désir de vendre aussi cher que possible, il faut cependant que la voix de la raison se fasse entendre. On remarque trop souvent, dans nos pays, l'absence de cet esprit public qui s'associe, dans une juste mesure, aux grandes entreprises dont l'utilité est incontestable. Le défaut d'intérêt là où il s'agit d'aider à la prospérité de tous, est très-souvent le résultat du défaut de lumières suffisantes pour apprécier convenablement ses propres intérêts: telle personne se crée à plaisir des fantômes pour les combattre et se donner le mérite de la prudence et de l'habileté; telle autre ne voit absolument qu'un seul objet dans lequel elle suppose qu'elle pourrait être contrariée, sans vouloir faire attention que s'il pouvait y avoir renchérissement de cet objet dont elle se sert dans sa fabrication, il y aurait également plus d'une compensation à espérer dans la création de nouveaux débouchés et dans l'économie de beaucoup de frais qui résultera inmanquablement du transport par eau. En un mot, l'expérience de tous les pays industriels atteste suffisamment que si la nécessité entre pour quelque chose dans les progrès de l'industrie, les lumières généralement répandues y entrent pour une plus grande part encore. L'adhésion raisonnée de la partie la plus éclairée du public aux améliorations de tout genre, est la condition essentielle de leur succès; ne désespérons pas, car nous avons devant les yeux deux grands exemples: les chemins vicinaux et les maisons d'école. Ces établissemens utiles ont aussi rencontré de nombreux contradicteurs, et leur développement a été arrêté

long-tems par une force d'inertie difficile à surmonter. Aujourd'hui, le plus difficile est fait, du moins dans quelques districts, et l'entraînement de l'exemple sera le meilleur levier pour mettre en mouvement les indifférens aussi bien que ceux qui sont aveuglés par d'injustes préventions. Quant à ceux qui cachent leurs intérêts personnels sous le masque de l'intérêt général, ceux-là sont très-difficiles à persuader dans tous les pays du monde, et le nôtre n'y fait pas exception.

— Un arrêté de S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché, du 4 avril dernier, ordonne la publication du relevé des étalons particuliers admis pour la monte de 1829.

— En conformité de l'article 9 du règlement pour l'amélioration des races des bêtes à cornes et des porcs, inséré dans le Mémorial administratif de 1827, n° 9, des prix seront décernés dans le cours du mois de juin prochain, aux propriétaires des plus beaux taureaux, vaches, génisses, verrats et truies qui seront présentés au concours; savoir: à Arlon, pour le canton de milice de ce nom, le 11 juin; à Bastogne, pour le canton de milice de ce nom, le 24 juin; à Luxembourg, pour le canton de milice de Hesperange, le même jour, 24 juin.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur, par disposition du 24 avril dernier, a autorisé la commune de Hautfays à établir deux foires annuelles pour la vente de bétail et de marchandises, dont la tenue est fixée au 20 mai et respectivement au 20 septembre, ou aux lundis suivans, lorsque ces dates tombent à un samedi ou dimanche.

— S. E. le ministre de l'intérieur a nommé régent de mathématiques au collège Bouillon, M. Nicolas Bodson, candidat ès-lettres.

— S. M., par arrêté du 11 avril dernier, a conféré 147 médailles d'or, de la valeur de 50 florins, aux médecins et chirurgiens ayant vacciné gratuitement, en 1827, le plus grand nombre de personnes dans les diverses provinces du royaume. Les frais résultant de ces médailles montent à fl. 10,642 50.

Le Grand-Duché ne figure pas dans le nombre des provinces où les vaccinateurs ont obtenu des récompenses du gouvernement. N'y aurait-il pas dans la province un seul officier de santé qui, par des opérations gratuites, se serait rendu digne de cette distinction? Nous avons fait mention, l'année dernière, du dévouement avec lequel un des vaccinateurs établis à Luxembourg, exerce sa profession; nous avons cité le nombre de ses opérations qui, à la vérité, ne sont pas toutes gratuites, puisque les communes paient une très-légère rétribution à raison de celles dont les pauvres ont profité; mais aussi, il a été remarqué, avec fondement, que la rétribution des communes est si faible, que même en la regardant comme un salaire, elle est loin de suffire pour ôter aux gens de l'art le mérite attaché au zèle dont ils font preuve, mérite qui, sans contredit, exige une rémunération particulière et purement honorifique. Le gouvernement, trop absolu dans l'application de la règle qu'il s'est tracée, ne pourrait-il pas prendre leurs services en considération et leur décerner des médailles de moindre prix, en proportion de leurs droits bien constatés?

— Les journaux de Bruxelles entretiennent le public des récompenses décernées aux estaminets de Bruxelles, pour le zèle déployé au soutien des établissemens de charité. Des communes aux environs de la capitale s'empressent de suivre l'exemple philanthropique qui y est donné; déjà dans l'une d'elles la couronne de reconnaissance va être offerte par l'autorité municipale. De ce que cet usage n'est pas encore introduit à Luxembourg, il ne s'ensuit pas qu'il soit contraire aux mœurs et au caractère des habitans; on croit pouvoir assurer que l'institution d'une rémunération annuelle, purement honorifique, en faveur de l'estaminet où la plus forte somme d'aumônes aurait été recueillie, dans le tronc du bureau de bienfaisance, obtiendrait l'assentiment de tous ceux qui s'intéressent au bien public et au soulagement de la classe indigente.

— Par arrêté du 21 de ce mois, S. M. a accordé à M. J. H. baron Mollerus, d'après le désir qu'il en a manifesté, une démission honorable de ses fonctions de secrétaire-d'état vice-président du conseil-d'état et de président du conseil des ministres, à dater du 1^{er} juillet prochain.

Le baron Mollerus a été nommé en même tems ministre-d'état. Par arrêté du même jour, le roi a conféré la présidence du conseil des ministres et du conseil-d'état à S. A. R. le prince d'Orange, lorsque ces conseils ne sont pas présidés par S. M. elle-même.

Le conseil des ministres, créé par arrêté du 19 septembre

1823, s'assemble une fois par semaine, le jour où le roi donne son audience ordinaire. Le président est en même tems vice-président du conseil-d'état, qui est présidé par S. M. Les délibérations du conseil ne conduisent à aucune décision par la pluralité, mais le résultat des délibérations, tant de la pluralité que de la minorité des membres, de même que les motifs pour et contre, sont communiqués au roi par le ministre que concerne plus particulièrement l'objet en délibération, qui en fait rapport à S. M.

Le conseil des ministres siège au musée.

— Par arrêté royal du 9 avril dernier, n° 26, tout adjudicataire ainsi que ses deux cautions, qui, après avoir contracté des engagements pour l'exécution de travaux publics, auraient déclaré être dépourvus des moyens pécuniaires pour remplir leurs obligations, seront privés, durant dix années consécutives, de pouvoir concourir à l'adjudication d'autres travaux publics ou de fournitures à l'état.

— S. M. ayant transféré à la commission permanente du syndicat d'amortissement une partie du service des routes, et notamment l'instruction des demandes pour constructions quelconques aux abords de celles de 1^{re} et 2^e classe, c'est aux agens des domaines que devront désormais être adressées les pétitions tendantes à obtenir les alignemens ou autorisations qui doivent précéder les entreprises de cette nature.

— Un journal de Paris annonce que par une dépêche télégraphique, on a appris dans cette ville que la reine d'Espagne est morte le 17 mai.

— Un navire anglais, chargé et expédié par deux négocians de Londres, vient d'arriver directement au port de Cologne. On a vu avec plaisir, sur les bords du Rhin, cette tentative pour rétablir, après deux siècles d'interruption, une communication directe entre Cologne et la mer.

— On écrit de St.-Jean in eremo, district d'Ecclou (Flandre orientale) :

« Depuis quelques mois il circule dans nos environs un nombre de chevaliers d'industrie qui, sous divers prétextes, s'introduisent dans les presbytères, empruntent de l'argent aux personnes trop confiantes pour se douter de leur escroquerie, et l'obtiennent par des menaces s'ils se voient les plus forts. On espère que l'autorité saura prendre des mesures contre ces visites importunes. »

— On mande de Valenciennes le 23 mai, ce qui suit : « La demande de la chambre de commerce de Valenciennes, tendante à obtenir que les grains venant de la Belgique puissent entrer sans payer aucune espèce de droit à la frontière du nord, a été reçue avec intérêt par le gouvernement ; néanmoins elle n'a pu être accordée tout de suite, parce que cette faveur devait, dit-on, être générale pour toutes les frontières. Le ministère reconnaît donc aujourd'hui qu'il ne doit y avoir qu'un poids et qu'une mesure pour toutes les provinces. Cette opinion peut nous faire espérer qu'incessamment les droits sur les charbons et fers étrangers ne seront pas plus élevés pour ceux qui entrent en France par l'Escaut et la Sambre, que pour ceux qui arrivent par la Meuse, la Moselle et les Ardennes. »

» Le gouvernement français, instruit que des bureaux de douanes de la frontière du nord mesuraient les grains venant de la Belgique, par hectolitre, ce qui occasionnait des retards préjudiciables, vient de donner l'ordre de mesurer ces denrées en gros et approximativement, de manière à ne retarder aucunement leur entrée en France. »

— Suivant les calculs du célèbre astronome Enche, de Brême, la comète qui se meut actuellement dans le système solaire, viendra après deux cent dix-neuf millions d'années, en contact avec notre globe ; en sorte que l'un ou l'autre de ces corps sera infailliblement détruit. Le laps de tems qu'il y a encore à courir avant cette terrible catastrophe, nous dispense d'engager les vieilles dames à se préparer à tout événement. Cette comète est la seule qu'on ait découverte jusqu'à ce jour, ayant son orbite renfermé dans le système solaire. Plusieurs astronomes attribuent à son influence la douce température de l'atmosphère.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les héritiers de feu M. Jean-Frédéric Proesamlé, vivant chef de division au gouvernement provincial de Luxembourg, feront vendre au plus offrant, au comptant, par le ministère du greffier soussigné, le lundi

1^{er} juin prochain, à neuf heures du matin, et jours suivans, s'il y a lieu, en la maison mortuaire, sise rue de Génistre, n° 233, un beau mobilier consistant en literie, linge, poëles, armoires, secrétaires, commodes, chaises, tables, miroirs, batterie de cuisine, etc.

Luxembourg, le 26 mai 1829.

SERVAIS.

Le dimanche 31 de ce mois, vers une heure de l'après-midi, et jours suivans, à neuf heures du matin, il sera procédé, à la requête de M. Cornet, régisseur de forges à Bissen, à la vente de 400 corps d'arbres, essence de chêne, propres pour bois de construction et de planches.

La vente de ces beaux arbres aura lieu au bois nommé Essinger-Büsch, joignant la grande route de Mersch à Ettelbrück, distant de 5 milles des Pays-Bas d'Ettelbrück, 15 milles de Luxembourg, et qui se trouve vis-à-vis de la barrière située au lieu dit Rost.

Mersch, le 22 mai 1829.

LE CLERC, not.

A vendre ou à louer une belle Maison, Jardins, Terres et Prés, à Hollerich, près Luxembourg.

Jeudi, 4 juin 1829, deux heures après midi, le sieur Mathias Theisen, propriétaire, domicilié à Hollerich, vendra par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, sous des conditions très-favorables,

Une maison très-vaste et commode, nouvellement construite, avec granges, écuries, remises, enclos, prés, un jardin entouré d'une haie vive, et terres labourables, le tout en très-bon état, situé à Hollerich, près Luxembourg; cette maison est propre à tout commerce et peut se diviser commodément en deux ou trois parties, dont chacune peut fournir une assez grande habitation.

Ces immeubles sont aussi à vendre de la main à la main; s'adresser à cet effet, avant le jour fixé pour la vente publique, au propriétaire lui-même ou au notaire soussigné.

Luxembourg, le 15 mai 1829. FRANÇOIS, not., Grand-rue, n° 129.

Zu verkaufen oder zu vermietthen, ein schönes Haus, Gärten, Wiesen und Ländereien, zu Hollerich, nächst Lügemburg.

Donnerstag, 4ten Juny 1829, um 2 Uhr Nachmittags, wird Mathias Theisen, Eigentümer zu Hollerich, sein dases großes Haus, mit Scheuer, Ställen, Schopfen, Weich, Wiesen, Ländereien und großem Garten mit einer lebendigen Hecke umrinat; alles in einem guten Stand, gelegen zu Hollerich, nächst Lügemburg, dem Meiß- und Lehtbietenden unter sehr guten Bedingnissen, öffentlich zu verkaufen lassen. Aus diesem Hause, welches zu allen Handlungen tauglich ist, können zwei oder drei bequeme Wohnungen gemacht werden.

Diese Güter sind auch aus freier Hand zu verkaufen; deswegen können die Liebhaber sich vor dem gesagten 4ten Juny an den Eigentümer selbst, oder an den unterschriebenen Notar wenden.

Lügemburg, den 15ten May 1829.

FRANÇOIS, Notar, Großgasse N° 129.

Jeudi, 4 juin 1829, vers deux heures de l'après-midi, madame la douairière baronne de Martiny, née comtesse de Rosières, de Pont-a-Mousson, fera vendre, en un seul lot, à l'enchère et à crédit de plusieurs années, en l'étude du notaire Kneip, à Luxembourg, rue du Curé, n° 400, un corps de biens considérable, consistant en maison de ferme avec granges, écuries, bergeries, jardins, environ 70 bonniers (196 journaux) de terres labourables, et 17 bonniers (50 journaux) de prairies, situés au territoire de Weiler-la-Tour et aux territoires voisins.

L'acquéreur entrera en jouissance du moment de l'adjudication. L'on fait aussi connaître que le château dudit Weiler-la-Tour, avec les jardins, reste à vendre à main ferme.

Am Donnerstage, 4ten Juny 1829, gegen 2 Uhr des Nachmittags, wird die verwittwete Frau Baronesse von Martiny, geborne Gräfin von Rosières, von Pont-a-Mousson, in der Amtsstube des Notars Kneip, in Lügemburg, in der Pastorsgasse N° 400, auf mehrere Jahre Vora, im Ganzen, versteigern lassen, das ihr zugehörige, zu Weiler-zum-Thurm und umher gelegene Hof-Gut, bestehend in Wohnhaus mit Scheuer, Stallungen, Schäferei, Gärten, ungefähr 70 Bonniers (196 Morgen) Ackerland und 17 Bonniers (50 Morgen) Wiesen.

Von dem Tage des Zuschlags an, kann der Anfeigerer in Genus treten.

Es wird anoch bekannt gemacht, das das Schloß zu gedachtem Weiler-zum-Thurm, mit den Gärten, aus freier Hand zu verkaufen ist.

ANNONCE. — Samedi, 30 du courant mois de mai, vers deux heures de l'après-midi, en cette ville, rue de Génistre, n° 232, les héritiers de défunte dame veuve Metz, née Gérard, feront vendre, à l'enchère et à crédit, environ 350 barils de vin de Sarre des années 1825, 1826, 1827 et 1828, et une pièce de vin muscat.

Anzeige. — Am Samstag, werden die Erben der verlebten gegen zwei Uhr des Nachmittags, werden die Erben der verlebten Frau Wittib Metz, geborne Gerard, dabier in der Genister-Strasse, N° 232, ungefähr 350 Barils Saar-Weine von den Jahren 1825, 1826, 1827, 1828, und ein Faß Muskat-Wein, auf Vora, öffentlich versteigern lassen.